



Advicenne annonce la diffusion en direct de son Assemblée Générale Mixte du 14 juin 2021, à 11 heures

Paris, France, le 10 juin 2021 à 7h (CEST) – Advicenne (Euronext : ADVIC), société pharmaceutique spécialisée dans le développement et la commercialisation de traitements innovants pour les personnes souffrant de maladies rénales rares, informe ses actionnaires que son Assemblée Générale Mixte (AGM) du 14 juin 2021, à 11 heures, sera diffusée en direct par vidéoconférence sur le lien suivant :

https://channel.royalcast.com/advicenne/#!/advicenne/20210614_1

Le lien sera également mis en ligne et accessible sur le site internet de la société à l'adresse suivante : <https://advicenne.com/fr/investisseurs/assemblee-generale/>

L'Assemblée Générale Mixte sera présidée par Monsieur David Horn Solomon, Président du Conseil d'administration. Les scrutateurs seront messieurs Thibaut Roulon et Jean-Michel Petit, administrateurs, et la secrétaire sera Madame Isabelle Kervella, Deputy CFO.

La société, dans un communiqué du 24 mai 2021, a précisé les modalités de participation à son Assemblée Générale Mixte et la mise à disposition des documents préparatoires relatifs à cette assemblée.

A PROPOS D'ADVICENNE

Advicenne (Euronext : ADVIC) est une entreprise pharmaceutique créée en 2007, spécialisée dans le développement de traitements innovants en Néphrologie. Son candidat médicament principal, Sibnaya™ (ADV7103) est actuellement en fin de développement clinique dans deux maladies rénales : l'acidose tubulaire rénale et la cystinurie. Sibnaya™ a récemment reçu l'autorisation de mise sur le marché Européenne pour le traitement de l'ATRD. Basée à Paris, Advicenne est cotée sur Euronext Paris depuis 2017 et sur Euronext Bruxelles depuis 2019 en cotation croisée.

Pour plus d'informations : <https://advicenne.com/>



CONTACTS

Advicenne

David Solomon, Chairman

Didier Laurens, CEO

+33 (0)4 66 05 54 20

Email: investors@advicenne.com

NewCap

Financial communications

Dusan Oresansky, Emmanuel Huynh

+33 (0)1 44 71 94 94

Email: advicenne@newcap.eu

Consilium Strategic Communications

Mary-Jane Elliott, Ashley Tapp, Davide Salvi

+44 (0)20 3709 5700

Email: advicenne@consilium-comms.com

Ulysse Communication

Media relations

Bruno Arabian

+33 (0)6 87 88 47 26

Email: barabian@ulyse-communication.com

Déclarations prospectives

Ce communiqué contient des déclarations prospectives. Ces déclarations ne constituent pas des faits historiques. Ces déclarations comprennent des projections et des estimations ainsi que les hypothèses sur lesquelles celles-ci reposent, des déclarations portant sur des projets, des objectifs, des intentions et des attentes concernant des résultats financiers, des événements, des opérations, le développement de produits et leur potentiel ou les performances futures.

Ces déclarations prospectives peuvent souvent être identifiées par les mots « s'attendre à », « anticiper », « croire », « avoir l'intention de », « estimer » ou « planifier », ainsi que par d'autres termes similaires. Bien que la direction d'Advicenne estime que ces déclarations prospectives sont raisonnables, les investisseurs sont alertés sur le fait qu'elles sont soumises à de nombreux risques et incertitudes, difficilement prévisibles et généralement en dehors du contrôle d'Advicenne qui peuvent impliquer que les résultats et événements effectifs réalisés diffèrent significativement de ceux qui sont exprimés, induits ou prévus dans les informations et déclarations prospectives. Ces risques et incertitudes comprennent notamment les incertitudes inhérentes à la mise sur le marché et à la commercialisation des médicaments développés par Advicenne ainsi que ceux qui sont développés ou identifiés dans les documents publics déposés par Advicenne auprès de l'Autorité des marchés financiers y compris ceux énumérés dans le chapitre 4 « Facteurs de risque » du document d'enregistrement universel d'Advicenne déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 22 décembre 2020 sous le numéro D.20-1017. Advicenne ne prend aucun engagement de mettre à jour les informations et déclarations prospectives sous réserve de la réglementation applicable notamment les articles 223-1 et suivants du règlement général de l'Autorité des marchés financiers.